

## 9. La situation en Guinée-Bissau

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu douze séances au sujet de la situation en Guinée-Bissau et adopté trois résolutions et deux déclarations de son président. Il a entendu plusieurs exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) ainsi que du Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et d'autres responsables, notamment sur la situation dans le pays après le coup d'État du 12 avril 2012. Par sa résolution 2048 (2012), adoptée en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a imposé des sanctions<sup>188</sup> aux auteurs du coup d'État et à leurs partisans et créé un comité des sanctions chargé de suivre l'application des mesures imposées<sup>189</sup>.

Le Conseil a également prorogé à deux reprises le mandat du BINUGBIS, pour des périodes de trois mois et d'un an, respectivement<sup>190</sup>.

### Exposé sur l'élection présidentielle

Le 28 mars 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS sur la transition politique consécutive au décès, le 9 janvier 2012, du Président du pays, et à la décision subséquente de tenir une élection présidentielle anticipée. Le Représentant spécial a signalé que le premier tour de l'élection présidentielle s'était déroulé paisiblement et en bon ordre le 18 mars 2012 et que le BINUGBIS avait assuré la sécurité des opérations électorales et fourni un appui technique et multiforme tout au long du processus. Il a souligné que les observateurs internationaux déployés notamment par l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient

confirmé que le scrutin avait été libre, juste et transparent. Concernant le mandat du BINUGBIS, le Représentant spécial a fait savoir que la mise en œuvre de la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité, élaborée conjointement par la CEDEAO et la CPLP, avait été interrompue par la transition politique, mais que le Bureau continuait d'aider le Gouvernement à mobiliser des ressources pour alimenter la caisse de retraite spéciale et fournissait également une assistance technique pour renforcer la police de proximité avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix<sup>191</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a signalé que les institutions du pays avaient été en mesure de maintenir la stabilité politique et la croissance économique malgré les événements déstabilisants auxquels la Guinée-Bissau avait dû faire face, notamment la disparition du Président. Elle a également fait savoir que la Commission avait apporté son appui au pays en mobilisant des ressources pour l'organisation des élections<sup>192</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a signalé que l'organisation du premier tour des élections avait été très difficile en raison du peu de temps imparti et des graves difficultés financières que connaissait le pays. Toutefois, les autorités étaient parvenues à obtenir l'assistance financière et logistique nécessaire à l'organisation du scrutin, qui s'était tenu comme prévu le 18 mars 2012 et avait été qualifié de libre, juste et transparent<sup>193</sup>.

### Évolution de la situation politique après le coup d'État militaire du 12 avril 2012

Le 19 avril 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur l'évolution de la situation politique dans le pays après le coup d'État du 12 avril. Il a souligné qu'un putsch politico-militaire s'était déroulé sous les yeux de l'ONU, qu'il s'agissait d'un acte d'insubordination contre des autorités civiles élues démocratiquement et que la communauté internationale avait unanimement condamné le coup d'État et exigé le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La CPLP et l'Union africaine avaient également proposé que des sanctions individuelles ciblées soient imposées aux dirigeants militaires et politiques associés au putsch. Le 18 avril

<sup>188</sup> Pour plus d'informations sur les mesures concernant la Guinée-Bissau, voir la section III (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en vertu de l'Article 41 de la Charte) de la septième partie.

<sup>189</sup> Pour plus d'informations sur le mandat du Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau, voir la section I.B de la neuvième partie.

<sup>190</sup> Résolutions 2092 (2013) et 2103 (2013). Pour plus d'informations sur le BINUGBIS, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

<sup>191</sup> S/PV.6743, p. 2 à 4.

<sup>192</sup> Ibid., p. 6.

<sup>193</sup> Ibid., p. 7.

2012, les forces armées et les partis politiques avaient signé un accord prévoyant une période de transition de deux ans, la dissolution du Parlement, la destitution du Gouvernement et du Président par intérim et le maintien du commandement militaire<sup>194</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a rappelé qu'un commandement militaire autoproclamé s'était emparé par la force de la présidence du pays après avoir détenu le Premier Ministre et le Président par intérim, lequel avait obtenu 49 % des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle. Il a souligné que cette rébellion particulièrement grave était la conséquence d'un type de comportement bien connu auquel les forces armées s'étaient déjà livrées à plusieurs reprises par le passé. Accusant les dirigeants militaires actuels d'être les auteurs du coup d'État, le représentant a affirmé que cet acte était motivé par une volonté de faire obstacle au processus de réforme en cours et de poursuivre une collaboration active avec les réseaux de criminalité organisée et de trafic des drogues en Guinée-Bissau. Il a mis l'accent sur les mesures concrètes qui devaient être prises d'urgence, en vue notamment d'affirmer le principe de l'état de droit démocratique, de relancer le programme de réforme des secteurs de la sécurité et de la défense sous la coordination des Nations Unies, de rétablir les organes constitutionnels légitimement établis et de mener à terme le processus électoral. Afin de permettre la mise en place d'un État démocratique légitime en Guinée-Bissau, le représentant a également demandé qu'une force de maintien de la paix des Nations Unies soit déployée dans le pays<sup>195</sup>.

Le représentant de l'Angola, prenant la parole au nom de la CPLP, a déclaré que le coup d'État militaire avait interrompu une période positive marquée par une relative stabilité politique, une bonne gouvernance et une croissance économique notable. Il a souligné que ce coup d'État était survenu en plein processus électoral, ce qui témoignait d'un mépris absolu pour la souveraineté du peuple bissau-guinéen et constituait une violation de tous les principes de la vie démocratique. Soulignant que le pays avait connu plusieurs coups d'État au cours des dernières années, il a demandé au Conseil d'envisager d'adopter les mesures qui s'imposaient pour rétablir l'ordre constitutionnel, assurer la libération des responsables détenus, créer une force de maintien de la paix

permettant de stabiliser la situation et mener à bien le processus électoral<sup>196</sup>.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom du Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, a fait savoir que la Communauté avait condamné le coup d'État et publié une déclaration exigeant que le pouvoir soit immédiatement restitué aux autorités légitimes. Il a ajouté que le Président de la Conférence avait dépêché une mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, laquelle avait rencontré la junte et obtenu du commandement militaire l'engagement de rétablir l'ordre constitutionnel. Faisant part de l'intention de la CEDEAO de déployer immédiatement un contingent militaire, il a signalé que le Président de la Conférence envisageait également d'envoyer une délégation de haut niveau en Guinée-Bissau pour veiller à ce que toutes les parties prenantes participent au processus de transition et a demandé au Conseil d'appuyer ces initiatives<sup>197</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a fait savoir que sa formation avait condamné la prise de pouvoir par la force en Guinée-Bissau et demandé à toutes les parties de s'opposer à toute tentative de changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels. Elle s'est félicitée de ce que les organisations régionales et sous-régionales, notamment la CPLP, la CEDEAO et l'Union africaine, se soient saisies de la question, et a demandé au Conseil d'appuyer les efforts que faisaient ces organisations pour assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel et mettre un terme aux coups d'État à répétition en Guinée-Bissau<sup>198</sup>.

Les membres du Conseil ont condamné le coup d'État militaire et affirmé qu'il constituait une menace pour la paix et la sécurité. Le représentant du Portugal a fait savoir que l'Union européenne était prête à prendre des sanctions contre les responsables du putsch et a demandé au Conseil d'envisager de prendre des mesures ciblées de même nature<sup>199</sup>. Le représentant du Togo a estimé que le Conseil devrait maintenir une position ferme face à la dérive militariste à laquelle étaient confrontées les institutions africaines et souligné que le coup d'État en Guinée-Bissau était une atteinte à l'ordre constitutionnel et une source d'instabilité constante<sup>200</sup>. Le représentant de l'Afrique

---

<sup>194</sup> S/PV.6754, p. 2 à 4.

<sup>195</sup> Ibid., p. 4 à 7.

<sup>196</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>197</sup> Ibid., p. 9 à 11.

<sup>198</sup> Ibid., p. 11 et 12.

<sup>199</sup> Ibid., p. 13 et 14.

<sup>200</sup> Ibid., p. 14 et 15.

du Sud a fait part du soutien de son pays aux efforts coordonnés que mettaient en œuvre l'Union africaine, la CEDEAO et la CPLP, et a encouragé l'ONU à veiller à ce que son action soit menée de manière organisée et cohérente<sup>201</sup>.

Le 21 avril 2012, le Conseil a adopté une déclaration de son président dans laquelle il a condamné vigoureusement le coup d'État que les dirigeants militaires et des responsables politiques avaient mené en Guinée-Bissau et exigé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et du gouvernement légitime du pays<sup>202</sup>.

Le 7 mai 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a signalé que le Président par intérim et le Premier Ministre avaient été libérés le 27 avril, mais que plusieurs agents de l'État étaient toujours réfugiés dans des locaux diplomatiques, ajoutant qu'il était essentiel d'améliorer les conditions de sécurité afin de permettre à ces agents de rentrer chez eux sains et saufs et de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. Signalant que les représentants du BINUGBIS avaient rencontré la junte militaire à plusieurs reprises afin d'insister sur la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel, de libérer les fonctionnaires détenus et de mener à terme le processus électoral, le Représentant spécial a également informé le Conseil que l'Union européenne avait imposé une interdiction de voyager et un gel des avoirs à six membres de la junte militaire et a souligné que l'ONU devait appuyer le processus de médiation que continuait de mener la CEDEAO. Il a en outre recommandé au Conseil d'envisager d'imposer des sanctions ciblées à ceux qui continuaient de faire obstacle au rétablissement de l'ordre constitutionnel<sup>203</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a attiré l'attention sur les atrocités que continuaient de commettre les auteurs du coup d'État et leurs partisans et s'est déclaré préoccupé par le mécanisme adopté par la CEDEAO pour appliquer le principe de tolérance zéro en cas de coup d'État, signalant que la solution recommandée pourrait, dans les faits, s'avérer inefficace pour régler la crise politique et militaire que vivait le pays. Il a également souligné que le mécanisme adopté par la CEDEAO ne respectait pas le principe de rétablissement de l'ordre constitutionnel, ce qui était contraire aux exigences formulées par la communauté internationale, ainsi que par le Conseil

dans la déclaration de son président en date du 21 avril 2012<sup>204</sup>.

Le représentant de l'Angola, prenant la parole au nom de la CPLP, a informé le Conseil que son organisation avait adopté deux résolutions réaffirmant qu'elle reconnaîtrait uniquement les autorités bénéficiant d'une légitimité démocratique. Exprimant son appui aux sanctions imposées par l'Union européenne, le représentant a demandé au Conseil d'imposer des sanctions ciblées aux éléments militaires et civils impliqués dans le coup d'État. Il a également réitéré son appui à la demande formulée par le Gouvernement bissau-guinéen tendant à ce soit mise en place et déployée une force de stabilisation composée d'effectifs originaires des pays membres de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union africaine, laquelle devrait être dotée d'un mandat du Conseil lui permettant de garantir l'ordre constitutionnel et la protection des institutions, des autorités judiciaires et de la population du pays<sup>205</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a souligné qu'il importait que les organisations internationales continuent de coopérer et de renforcer mutuellement leurs efforts et réaffirmé que la Commission était résolue à aider la Guinée-Bissau à mettre en œuvre les réformes qui s'imposaient pour assurer la stabilité politique et poursuivre le développement socioéconomique<sup>206</sup>.

La représentante de la CEDEAO a fait savoir que son organisation avait intensifié ses efforts à l'appui du rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et que le groupe régional de contact avait tenu de vastes consultations avec les principales parties prenantes sur les modalités de la transition le 29 avril 2012. Signalant que ces consultations n'avaient pas produit les résultats escomptés en raison de l'intransigeance de la junte et de ses alliés politiques, la représentante a souligné que l'ordre constitutionnel ne pouvait être rétabli immédiatement, comme le réclamait un certain parti, et que toutes les parties prenantes devaient donc consentir à des sacrifices et accepter des compromis<sup>207</sup>.

### Adoption de sanctions

Le 18 mai 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2048 (2012), par laquelle, agissant en

<sup>201</sup> Ibid., p. 16.

<sup>202</sup> S/PRST/2012/15.

<sup>203</sup> S/PV.6766, p. 2 à 5.

<sup>204</sup> Ibid., p. 6 et 7.

<sup>205</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>206</sup> Ibid., p. 9.

<sup>207</sup> Ibid., p. 10 et 11.

vertu de l'Article 41 de la Charte, il a imposé une interdiction de voyager aux personnes qui cherchaient à empêcher le retour à l'ordre constitutionnel, en particulier celles qui avaient joué un rôle de premier plan dans le coup d'État du 12 avril 2012. Il a également créé un comité des sanctions et prié le Secrétaire général de participer activement au processus de médiation mené par la CEDEAO aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Le représentant du Portugal s'est félicité de l'adoption à l'unanimité de la résolution, dans laquelle le Conseil avait fermement condamné la confiscation inconstitutionnelle du pouvoir qui avait interrompu le processus électoral démocratique<sup>208</sup>. Tout en saluant l'adoption de la résolution, le représentant du Togo a relevé que le paragraphe 2, qui faisait référence à l'importance de la coordination entre les partenaires concernés par la situation en Guinée-Bissau, ne figurait pas dans le texte dont le Conseil avait été saisi un peu plus tôt et demandé aux membres du Conseil de respecter le principe de transparence lors des futures négociations. Il a ajouté que le Conseil devrait continuer de se référer au trafic des drogues en Afrique de l'Ouest en s'abstenant de faire la distinction entre son caractère licite ou illicite<sup>209</sup>. Le représentant du Maroc a salué le sens politique et l'esprit de compromis dont avaient fait preuve les délégations directement concernées pour aboutir à ce texte consensuel<sup>210</sup>.

### **Exposés sur le processus de transition**

Le 26 juillet 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a décrit les divergences qui se faisaient jour aux niveaux national et international au sujet du processus de transition en Guinée-Bissau après le coup d'État du 12 avril, ajoutant que le pays était scindé politiquement entre ceux qui appuyaient le Gouvernement de transition et l'armée, et ceux qui ne reconnaissaient pas les autorités de transition et le Front national anti-putsch. Sur le plan international, les dirigeants de la CEDEAO avaient reconnu le Gouvernement de transition établi dans le pays, tandis que la CPLP avait réaffirmé qu'elle reconnaissait les autorités destituées. Signalant que la situation humanitaire, sociale et économique avait continué de s'aggraver, le Représentant spécial a demandé aux partenaires internationaux de surmonter leurs

divergences et de s'accorder sur une position commune afin de rétablir l'ordre légitime<sup>211</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a déclaré que, près de quatre mois après le coup d'État, l'ordre constitutionnel n'était toujours pas rétabli. Elle a souligné que la perturbation du processus électoral avait provoqué une baisse de confiance au niveau international et entraîné une réduction de l'appui apporté par les donateurs, ce qui menaçait des acquis socioéconomiques obtenus de dure lutte, notamment dans les domaines de la mise en place d'institutions, du relèvement économique, de la gestion financière et de la lutte contre le trafic des drogues. Soulignant que le rétablissement de l'ordre constitutionnel devait se faire par le dialogue et les négociations, elle a suggéré la tenue d'une réunion de haut niveau sur la Guinée-Bissau, sous l'égide du Secrétaire général, afin d'élaborer une stratégie commune permettant d'apporter une solution à la crise<sup>212</sup>.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la CEDEAO, a signalé que la faction du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) fidèle à Carlos Gomes Júnior avait fait obstacle au processus de transition, mais que le Gouvernement de transition, qui comptait dans ses rangs d'autres membres du PAIGC, avait continué d'œuvrer à l'établissement d'un dialogue visant à garantir l'ouverture et le consensus préconisés dans la résolution 2048 (2012). Le bureau de la CEDEAO en Guinée-Bissau avait facilité la tenue de réunions avec les partenaires de développement, lesquels avaient recensé, parmi les tâches prioritaires, l'inscription biométrique des électeurs, le développement socioéconomique et la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Soulignant que le dialogue se poursuivait entre la faction du PAIGC fidèle à Carlos Gomes Júnior et le Gouvernement de transition et que des efforts étaient faits pour s'assurer que l'Assemblée nationale fonctionne normalement, le représentant a fait savoir que la CEDEAO était prête à rencontrer les représentants de la CPLP pour avoir une discussion ouverte et franche et faire en sorte que la communauté internationale parle d'une seule voix<sup>213</sup>.

Le représentant du Mozambique, prenant la parole au nom de la CPLP, a signalé que les chefs d'État et de gouvernement de la CPLP avaient demandé, dans la déclaration adoptée à l'issue du

---

<sup>208</sup> S/PV.6774, p. 2.

<sup>209</sup> Ibid., p. 3.

<sup>210</sup> Ibid., p. 3.

---

<sup>211</sup> S/PV.6818, p. 2 à 4.

<sup>212</sup> Ibid., p. 5.

<sup>213</sup> Ibid., p. 5 à 7.

sommet sur la Guinée-Bissau tenu le 20 juillet 2012, que soit convoquée une réunion de haut niveau sous les auspices des Nations Unies afin de mettre au point une stratégie globale et intégrée visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays<sup>214</sup>.

Le représentant du Portugal a rappelé que le PAIGC, parti majoritaire en Guinée-Bissau, ne faisait pas partie du Gouvernement de transition, et s'est opposé à l'emploi du terme « faction du PAIGC fidèle à Carlos Gomes Júnior », ladite « faction » regroupant en réalité les deux tiers des membres du Parlement bissau-guinéen. Il a également réaffirmé que certains partenaires internationaux s'étaient abstenus de collaborer avec les autorités illégitimes et continueraient de le faire tant qu'une transition politique crédible ne se serait pas produite<sup>215</sup>.

Le 5 février 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, présentant le rapport du Secrétaire général en date du 16 janvier 2013<sup>216</sup>, a rendu compte des principaux changements survenus depuis la publication du rapport, notamment la signature du pacte de transition entre les principaux partis politiques du pays et la junte militaire. Il a signalé que cette signature devrait faciliter le consensus sur une feuille de route pour la transition, notamment pour ce qui avait trait à la formation d'un gouvernement de transition inclusif et à la tenue d'élections présidentielle et législatives, et devrait également permettre d'assurer la stabilité après les élections. Toutefois, malgré les progrès récemment accomplis sur le plan politique en vue de l'élaboration d'une feuille de route dont le pays avait bien besoin, la situation en Guinée-Bissau demeurait marquée par la peur, l'insécurité et l'impunité. Le Sous-Secrétaire général a fait savoir que le Représentant spécial procéderait à une évaluation de la situation dans le pays et formulerait des propositions concernant le mandat du BINUGBIS avant la fin de la période de prorogation de trois mois du mandat du Bureau demandée par le Secrétaire général<sup>217</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a déclaré que l'assistance de l'ONU, y compris la Commission, demeurait cruciale au vu des difficultés considérables auxquelles la Guinée-Bissau continuait d'être confrontée. Soulignant les récentes mesures prises par les partis politiques pour réviser le pacte de transition

politique, elle a réaffirmé l'importance du dialogue entre les principaux partenaires internationaux, en particulier la CEDEAO et la CPLP<sup>218</sup>.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la CEDEAO, a rappelé la rencontre historique qui s'était produite entre le Président du Gouvernement intérimaire et l'ancien Président de la Guinée-Bissau le 29 septembre 2012, au terme de laquelle les deux parties avaient notamment approuvé l'initiative tendant à ce que soit envoyée dans le pays une mission d'évaluation conjointe composée de représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la CPLP, de l'ONU et de l'Union européenne afin d'évaluer la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain et d'examiner les causes sous-jacentes des crises récurrentes auxquelles le pays était confronté. Un dialogue direct avait été établi entre les parties prenantes aux fins de la conclusion d'un pacte de transition acceptable pour tous, et une commission parlementaire avait été chargée de réviser la feuille de route de la transition et de proposer de nouvelles dates réalistes pour la tenue des élections<sup>219</sup>.

Le représentant du Mozambique, prenant la parole au nom de la CPLP, a réaffirmé que l'application intégrale de la résolution 2048 (2012) serait déterminante pour promouvoir le rétablissement de l'ordre constitutionnel, car elle définissait le cadre juridique permettant aux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau de renforcer leur coopération afin d'aboutir à un processus de transition dirigé par le pays. Il a également salué le travail accompli par la mission d'évaluation conjointe et s'est félicité de l'accord parlementaire conclu entre les deux principaux partis en vue d'amorcer une transition véritablement ouverte et consensuelle<sup>220</sup>.

#### **Prorogation du mandat du BINUGBIS**

Le 22 février 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2092 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS jusqu'au 31 mai 2013. Dans la même résolution, il a prié le Secrétaire général de lui présenter une évaluation de la situation en Guinée-Bissau ainsi que des recommandations concernant le mandat de la Mission et un réaménagement éventuel de l'appui fourni par les Nations Unies. Il a également prié le Secrétaire général de continuer d'œuvrer, par l'intermédiaire du BINUGBIS et en coordination avec d'autres

---

<sup>214</sup> Ibid., p. 7.

<sup>215</sup> Ibid., p. 8.

<sup>216</sup> S/2013/26.

<sup>217</sup> S/PV.6915, p. 2 et 3.

---

<sup>218</sup> Ibid., p. 4 et 5.

<sup>219</sup> Ibid., p. 6 et 7.

<sup>220</sup> Ibid., p. 7 et 8.

partenaires, notamment la CEDEAO et la CPLP, à la poursuite du dialogue entre les partis politiques et de concourir à la conclusion rapide d'un large accord politique en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la tenue d'élections libres, justes et transparentes.

Le représentant du Guatemala a fait part de ses préoccupations au sujet du septième alinéa du préambule de la résolution, dans lequel le Conseil prenait note de la signature du Mémoire d'accord aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, soulignant que sa délégation n'avait jamais eu ce document entre les mains et que toutes les informations pertinentes mentionnées dans les résolutions du Conseil devaient être communiquées intégralement à tous les membres en temps voulu<sup>221</sup>.

#### **Exposé sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel**

Le 9 mai 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a affirmé que le problème auquel était confrontée la Guinée-Bissau était à imputer à ses élites politiques, qui manquaient à leurs obligations envers leur peuple depuis près de 40 ans. L'armée était également à blâmer, mais son intrusion dans l'arène politique était la conséquence – plutôt que la cause – de la mauvaise gouvernance et du sous-développement en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial a néanmoins souligné que plusieurs évolutions positives s'étaient produites, puisque la Commission parlementaire spéciale avait mis la dernière main au projet de pacte de transition devant faciliter l'adoption d'une feuille de route consensuelle et que le Président de transition était rentré en Guinée-Bissau après une absence de plus d'un mois. Il a fait savoir que tous les partis politiques, ainsi que les dirigeants militaires, les représentants de la société civile et les chefs religieux, avaient discuté du projet de pacte de transition et s'étaient mis d'accord sur la prolongation de la période de transition jusqu'au 31 décembre 2013 et la tenue d'élections en novembre. Il a signalé que, pour surmonter les difficultés auxquelles la Guinée-Bissau était confrontée, il fallait adopter une transition en deux phases consistant à appuyer le retour à l'ordre constitutionnel en organisant des élections et à renforcer dans un deuxième temps les institutions publiques en mettant en œuvre des réformes. En conclusion, il a demandé expressément aux membres du Conseil d'examiner favorablement les

recommandations du Secrétaire général tendant à ce que le mandat du BINUGBIS soit reconfiguré<sup>222</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a appelé l'attention sur certains changements prometteurs en Guinée-Bissau qu'il convenait d'appuyer, ajoutant que la communauté internationale devait maintenir la pression sur les autorités de transition et sur les dirigeants politiques et militaires. Elle a exhorté la communauté internationale à lutter contre le trafic des drogues et à maintenir une présence permanente sur le terrain afin de suivre l'évolution de la situation<sup>223</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a accueilli favorablement les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général<sup>224</sup> tendant à ce que le mandat du BINUGBIS soit prorogé pour une période d'un an et à ce que le processus de consolidation de la paix soit mené en deux phases. Affirmant que la Guinée-Bissau et son peuple étaient déterminés à mener des réformes visant à renforcer les institutions de l'État, mais que l'économie du pays, qui était largement tributaire de l'aide extérieure, était pratiquement en ruine après que ses principaux partenaires avaient cessé d'appuyer le Gouvernement à la suite du coup d'État d'avril 2012, le représentant a demandé au Conseil d'octroyer une aide humanitaire à la Guinée-Bissau pour l'aider à surmonter ces difficultés<sup>225</sup>.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la CEDEAO, a signalé que son organisation avait fourni les ressources financières et techniques nécessaires au maintien du fonctionnement de l'État afin de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel, et déployé sa Mission en Guinée-Bissau pour assurer un niveau de sécurité raisonnable. Rappelant que c'était les populations les plus pauvres qui avaient le plus souffert des sanctions, il a demandé au Conseil de lever ces sanctions et encouragé les agences internationales de développement à reprendre leurs programmes de coopération avec la Guinée-Bissau. Il a également fait part au Conseil de la proposition de la CEDEAO visant à assurer un consensus et tendant à ce que soit adoptée une feuille de route de transition révisée qui permette la tenue d'élections, en vertu de laquelle les militaires devraient mettre fin à toute interférence résiduelle dans le processus de transition et s'engager à lutter contre le trafic des drogues, et à ce que la communauté

---

<sup>221</sup> S/PV.6924, p. 2.

<sup>222</sup> S/PV.6963, p. 2 à 4.

<sup>223</sup> Ibid., p. 5.

<sup>224</sup> S/2013/262.

<sup>225</sup> S/PV.6963, p. 6 et 7.

internationale élabore un plan d'action pour aider la Guinée-Bissau à remédier aux causes profondes de l'instabilité<sup>226</sup>.

Le représentant du Mozambique, prenant la parole au nom de la CPLP, a signalé que les faits nouveaux survenus dans le pays montraient qu'il était possible de surmonter des obstacles complexes par le dialogue politique. Toutefois, il a appelé l'attention sur la polarisation politique et la dégradation de la situation économique, sociale et humanitaire en Guinée-Bissau, ainsi que sur l'ampleur du trafic des drogues et de la pêche illicite dans le pays, et souligné à cet égard que l'appui au processus politique, à la mise en œuvre des réformes et à la lutte contre le trafic des drogues supposait de redynamiser le mandat du BINUGBIS<sup>227</sup>.

#### **Prorogation et réajustement du mandat du BINUGBIS**

Par sa résolution 2103 (2013) du 22 mai 2013, le Conseil a prolongé le mandat du BINUGBIS pour une période de 12 mois et l'a réajusté afin que le Bureau puisse notamment accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel et aider à créer les conditions propices à la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles.

#### **Progrès accomplis sur la voie de la tenue d'élections présidentielle et législatives**

Le 26 novembre 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que la tenue d'élections présidentielle et législatives devait être une priorité absolue pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Signalant que les préparatifs des élections avaient pris beaucoup de retard en raison des longues consultations qui avaient eu lieu entre les parties prenantes nationales pour convenir d'un système d'inscription sur les listes électorales et arrêter le budget et le calendrier des élections, il a fait savoir que le Gouvernement de transition avait annoncé le 31 octobre 2013 que l'inscription des électeurs aurait lieu du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2013 et que les élections législatives se tiendraient le 16 mars 2014. Ces retards électoraux avaient nui à l'exécution du mandat du BINUGBIS, qui s'était surtout employé à faire face aux difficultés immédiates auxquelles le pays était confronté sur le plan politique, en matière de sécurité et dans le domaine des droits de l'homme<sup>228</sup>.

---

<sup>226</sup> Ibid., p. 7 à 9.

<sup>227</sup> Ibid., p. 10.

<sup>228</sup> S/PV.7070, p. 2 et 3.

Le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a fait savoir que sa formation était prête à collaborer avec tous les partenaires pour assurer l'appui nécessaire au processus électoral et contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale pour la phase postélectorale<sup>229</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a signalé que, malgré les efforts déployés par les autorités de son pays, le calendrier établi par la CEDEAO n'avait pas pu être respecté, ce qui avait entraîné le report des élections législatives du 24 novembre 2013 au 16 mars 2014<sup>230</sup>.

Le représentant du Mozambique, prenant la parole au nom de la CPLP, a souligné que le ralentissement du processus électoral prolongeait encore les souffrances de la population bissau-guinéenne et dit espérer que les autorités de transition respecteraient leurs engagements en ce qui concernait le processus d'inscription sur les listes électorales, le calendrier électoral et la tenue d'élections libres, régulières et crédibles. Il a également déclaré que les autorités de transition devaient veiller à ce que les élections se déroulent dans un climat pacifique afin de permettre à l'ensemble des acteurs de participer au processus politique<sup>231</sup>.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la CEDEAO, a signalé que, malgré certains résultats encourageants, beaucoup restait à faire pour rétablir la sécurité en Guinée-Bissau. Il a également fait savoir que la CEDEAO contribuerait à hauteur de 19 millions de dollars au financement de l'élection présidentielle, qu'elle avait prorogé le mandat de sa Mission en Guinée-Bissau et qu'elle prévoyait d'envoyer en renfort deux unités de police constituées<sup>232</sup>.

Le 9 décembre 2013, le Conseil a publié une déclaration de son président dans laquelle il a pris note du report de la date des élections présidentielle et législatives au 16 mars 2014 et exhorté les autorités de transition à prévenir tous autres retards ou rapports susceptibles de fragiliser encore la situation socioéconomique, humanitaire, sécuritaire et des droits de l'homme déjà précaire en Guinée-Bissau<sup>233</sup>.

---

<sup>229</sup> Ibid., p. 4.

<sup>230</sup> Ibid., p. 5.

<sup>231</sup> Ibid., p. 6 et 7.

<sup>232</sup> Ibid., p. 8.

<sup>233</sup> S/PRST/2013/19.

## Séances : la situation en Guinée-Bissau

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6743 28 mars 2012			Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6754 19 avril 2012			Angola (Ministre des relations extérieures) <sup>a</sup> , Côte d'Ivoire <sup>b</sup> et Guinée-Bissau (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale)	Représentant spécial du Secrétaire général et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités, Portugal (Ministre d'État des affaires étrangères), Togo et Afrique du Sud	
S/PV.6755 21 avril 2012						S/PRST/2012/15
S/PV.6766 7 mai 2012	Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280)		Angola (Ministre des relations extérieures) <sup>a</sup> et Guinée-Bissau (Ministre des affaires étrangères et de	Représentant spécial du Secrétaire général, Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
			la coopération internationale)	et Commissaire chargé des affaires politiques et des questions de paix et de sécurité à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest		
S/PV.6774 18 mai 2012		Projet de résolution présenté par le Portugal (S/2012/337)	Guinée-Bissau		Maroc, Portugal et Togo	Résolution 2048 (2012) 15-0-0
S/PV.6818 26 juillet 2012	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2012/554)		Côte d'Ivoire <sup>b</sup> , Guinée-Bissau et Mozambique <sup>c</sup>	Représentant spécial du Secrétaire général et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Deux invités (article 37) <sup>e</sup> , tous les invités (article 39) et Portugal	
S/PV.6915 5 février 2013	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2013/26)		Côte d'Ivoire <sup>d</sup> , Guinée-Bissau et Mozambique <sup>c</sup>	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Deux invités (article 37) <sup>e</sup> et tous les invités (article 39)	
S/PV.6924 22 février 2013	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2013/26)	Projet de résolution présenté par le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo (S/2013/102)			Guatemala	Résolution 2092 (2013) 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6963 9 mai 2013	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du BINUGBIS (S/2013/262)		Côte d'Ivoire <sup>d</sup> , Guinée-Bissau et Mozambique <sup>c</sup>	Représentant spécial du Secrétaire général et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6968 22 mai 2013	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du BINUGBIS (S/2013/262)	Projet de résolution présenté par la France, le Luxembourg, le Maroc, le Pakistan, le Rwanda et le Togo (S/2013/304)				Résolution 2103 (2013) 15-0-0
S/PV.7070 26 novembre 2013	Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2013/680)  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS (S/2013/681)		Côte d'Ivoire <sup>d</sup> , Guinée-Bissau (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale) et Mozambique <sup>c</sup>	Représentant spécial du Secrétaire général et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.7074 9 décembre 2013						S/PRST/2013/19

<sup>a</sup> Le représentant de l'Angola s'est exprimé au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

<sup>b</sup> Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est exprimé au nom du Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

<sup>c</sup> Le représentant du Mozambique s'est exprimé au nom de la CPLP.

<sup>d</sup> Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est exprimé au nom de la CEDEAO.

<sup>e</sup> Le représentant de la Guinée-Bissau n'a pas fait de déclaration.